

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :  
Monsieur Hervé HERRY**

**N° 14**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025 (accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention pour l'alimentation en gaz de la zone d'activité économique de  
KEROURVOIS 3 à Ergué-Gabéric**

**Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAE de Kerourvois 3 à Ergué-Gabéric, il est proposé de conventionner avec GrDF pour la desserte en gaz de la zone, dans le prolongement de Kerourvois 2.**

La création de la zone d'activités économiques de Kerourvois 3 à Ergué-Gabéric a été décidée par la délibération n°8 du Conseil Communautaire du 17 juin 2021.

La ZAE de Kerourvois 3 se situe dans le prolongement de la ZAE de Kerourvois 2, au nord. Le même gabarit de voie est prévu. Il est proposé de la desservir également en gaz.

Le projet de convention entre QBO et GrDF définit les conditions partenariales, financières et techniques dans lesquelles les parties conviennent de coopérer pour l'alimentation en gaz de la ZAE de Kerourvois 3.

Les travaux sont financés et réalisés par GrDF à hauteur de 16 444 € HT. Comme habituellement pour ce type de convention, QBO prend à sa charge uniquement la surlargeur de tranchée des réseaux souples pour la pose du réseau gaz. Le montant est estimé à 2 400 € HT, avant la consultation des marchés de travaux. Une coordination des travaux est prévue dans la convention.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame la présidente à signer la convention avec GrDF pour la desserte en gaz de la ZAE de Kerourvois 3 à Ergué-Gabéric.